

## Colloque sur la traite des personnes

Faculté des Sciences Juridique, Economique et de Gestion de Jendouba

19 et 20 avril 2018

*Jendouba, Tunisie - Les 19 et 20 Avril 2018, la Faculté des Sciences Juridique, Economique et de Gestion de Jendouba en coordination avec l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et l'organisme des Nations Unies chargé des migrations (OIM), ont organisé un colloque sur la thématique de « la protection juridique des victimes de la traite des personnes en Tunisie ».*



En présence du Président et du Recteur de la Faculté des Sciences Juridique, Economique et de Gestion de Jendouba et de représentants de différents ministères, plusieurs experts dont des représentants de l'Instance Nationale de lutte contre la traite des personnes et de l'OIM et des universitaires sont intervenus sur les contenus de la Loi organique n° 61-2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Loi notamment en ce qui concerne la protection et l'assistance des victimes en Tunisie.

Le colloque a invité un public constitué essentiellement d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, en tant que futurs professionnels de la Justice et potentielles victimes visées par les réseaux de traite, principalement à l'étranger.

Mme Raoudha Laabidi, Présidente de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes en Tunisie (INLTP), est revenue notamment sur les rôles et attributions de l'Instance ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale et d'un plan d'action national en matière de lutte contre la traite.

De leur côté, Mme Lorena Lando, chef de mission de l'OIM Tunisie et Mme Imen Naija, chargée du projet SHARE II à l'OIM Tunisie, ont présenté sur le rôle de l'organisation dans la lutte contre la traite en Tunisie et dans le monde. L'intervention portera également sur l'expertise de l'OIM en matière de protection et d'assistance directe aux victimes de la traite et donnera une idée précise des profils des victimes détectées et assistées par l'OIM depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui.

Il est à noter que depuis 2012, l'OIM apporte son soutien technique et son expertise au gouvernement tunisien dans la lutte contre la traite des personnes, et cible son action pour prévenir ce crime en Tunisie à travers le renforcement de capacités et la sensibilisation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la lutte contre le crime de traite.



Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Mme Hélène Legoff (OIM Tunisie) : [hlegoff@iom.int](mailto:hlegoff@iom.int) ; (+216) 29 25 25 21